

2021/0052

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt et un, le huit mars, à 17 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16

Étaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY.
RAVIDAT. ASCONE.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absent ayant donné pouvoir : Mme DELTOUR à Mme BLANDO.

M. COQUELET à M. WERY.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Vote du budget primitif 2021 de la Zone du Fort.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif de la Zone du Fort pour l'année 2021 qui intègre les résultats reportés 2020 :

Fonctionnement :

- Dépenses 1 842 000,00 €
- Recettes 1 842 000,00 €

Investissement :

- Dépenses 2 240 520,05 €
- Recettes 2 240 520,05 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le Budget Primitif 2021 de la Zone du Fort ainsi présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 07 AVR. 2021

Le Maire,

